



**Vallée  
du Parc**

**CONTRAT D'ENGAGEMENT PATROUILLEUR NON - RÉMUNÉRÉ**

ENTRE :

Vallée du Parc – Société en commandite  
10000 Ch. De la Vallée du Parc  
Shawinigan, Québec  
G9T 5k5

ET : \_\_\_\_\_ (en lettre moulée)

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_ - \_\_\_\_ Cell:(\_\_\_\_) \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Il est convenu ce qui suit :

Le patrouilleur indiqué ci-haut, accepte de respecter tous les engagements, principes, politiques, code d'éthique et procédures mentionnés et inclus à l'intérieur du manuel du patrouilleur et d'en prendre connaissance dans les plus brefs délais.

A défaut de quoi et à la suite d'avis verbaux ou par écrits provenant de la direction de Vallée du Parc ou de la direction de la patrouille, la direction se réserve le droit d'expulser un patrouilleur pour la durée de la saison en cours.

Celui-ci devra alors remettre son manteau, son billet de saison ainsi que tout matériel appartenant à la station de ski Vallée du Parc et acquitter la facture totale du billet de saison de son conjoint et/ou de ses enfants.

Par ma signature, je reconnais accepter les termes de ce contrat d'engagement.

120 heures [ ] 90 heures [ ] 60 heures [ ] Occasionnel [ ]

Patrouilleur : \_\_\_\_\_

Resp.de la patrouille : \_\_\_\_\_